

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 OCTOBRE 2021

Présents : Nicolas FEDOU – Gilles VIEULLES – Magali FLAGEL – Claudie SIMONNIN TOMASEK – Joël OULIE – Jacqueline CALASTRENG – Anne-Marie ROBERT – Pierre MAFFRE – Alice VICTOIRE BOSC – Thomas PORTIER – Robert GIUSTI – Régis ARTIS et Laëtitia AUGUSTIN

Absents excusés (avec procuration) : Rose-Marie MELENDU (procuration à Gilles VIEULLES) – Stéphane CALGARO (procuration à Magali FLAGEL)

Secrétaire de séance : Claudie SIMONNIN TOMASEK

La séance a été ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

1 – SUBVENTIONS : Demande de subvention dans le cadre du plan de relance – « Aide pour certaines cantines scolaires »

Madame Magali FLAGEL, Adjointe en charge des affaires scolaires, rappelle le travail mené par les commissions Affaires scolaires et Cadre de vie pour réduire les déchets, elle indique que dans le cadre de la loi EGALIM, la réduction des déchets au sein du service de restauration scolaire communal est un enjeu important.

Madame FLAGEL précise que la commune souhaiterait mettre en place pour la rentrée de septembre 2022, une réchauffe des plats dans des bacs inox et supprimer tous les éléments plastiques actuellement utilisés.

Cette nouvelle organisation exige des moyens organisations, humains et financiers importants. Madame FLAGEL indique que l'Etat dans le cadre du Plan de relance peut soutenir financièrement les projets des communes souhaitant s'engager dans une démarche durable. Cette aide permet de financer l'achat d'équipement et de matériel nécessaires pour moderniser la cantine, elle est déterminée en fonction du nombre de repas servis durant l'année scolaire 2018-2019. Elle précise qu'au vu du nombre de repas servis, le plafond de subvention possible s'élève donc à 13 372,60€.

Madame FLAGEL indique qu'une analyse des besoins a été menée par les services municipaux et que cette nouvelle organisation nécessite l'achat des équipements de gros et petits matériels pour un montant estimé de 13 299,94€ HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Plan de relance « Aide pour certaines cantines scolaires » pour mener cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'APPROUVER le projet d'acquisition de matériel pour la cantine scolaire pour se mettre en conformité avec les exigences de la loi EGALIM pour un montant de 13 299,94 € HT

- SOLLICITER une subvention dans le cadre du plan de relance « Aide pour certaines cantines scolaires » pour un montant de 13 299,94 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire

Votants : 15 ; Pour : 15 (dont 2 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

2 – FINANCES : Acceptation de dons à la commune

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que deux entreprises souhaitent faire un don en numéraire à la commune pour la rénovation des courts de tennis prévue dans le cadre de l'opération d'investissement « Aménagement de la zone sportive ». Il rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'acceptation des dons faits à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCEPTER les dons des entreprises pour un montant total de 5000€
- D'IMPUTER ces dons à l'article 10251 du budget communal
- D'AFFECTER ces dons à la réalisation de l'opération d'investissement « Aménagement de la zone sportive »

Votants : 15 ; Pour : 15 (dont 2 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

3 – SUBVENTIONS : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : Travaux de rénovation d'un bâtiment communal en future maison citoyenne (tranche 3)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet en cours de transformation et de rénovation d'un bâtiment communal et sa transformation en maison citoyenne. Il indique que des travaux supplémentaires doivent être effectués au sein du bâtiment pour un montant de 14 922,15€ hors taxe.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Territoires 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'effectuer les travaux supplémentaires pour la rénovation et la transformation en maison citoyenne d'un bâtiment communal pour un montant de 14 922,15 € hors taxe.
- PRÉCISE que cet investissement est inscrit au budget primitif de la commune.
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aider à financer ses travaux dans le cadre des Contrats de Territoire 2022.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à cette affaire.
- PRÉCISE que le montant non subventionné sera prélevé sur les fonds libres de la commune.

Votants : 15 ; Pour : 15 (dont 2 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

Fin de la séance à 20h00.